



**825 route de Valergues**  
**34 400 Lunel-Viel**  
Tél. : 04 67 59 72 30

### **MODIFICATION n° 3 AU MARCHÉ N° M08-2021**

Pouvoir adjudicateur : Syndicat Mixte Entre Pic et Etang,  
Représenté par son Président Fabrice FENOY  
825 Route de Valergues  
34400 LUNEL-VIEL  
Mail : gpoutier@picetang.fr

---

Modification concernant un marché passé selon une procédure formalisée et attribué initialement en Commission d'appels d'offres :

oui       non

Modification présentée à la Commission d'appels d'offres pour avis (modification > 5 % du montant initial du marché) :

oui       non

Modification transmise en Préfecture :

oui       non

## SYNTHESE DES MONTANTS EN € H.T. ET DES % D'AUGMENTATION DU MARCHÉ, TOUS AVENANTS CONFONDUS

Avenant n° (y compris le présent avenant)	Justifications du présent avenant et des avenants antérieurs, le cas échéant					
	Par application d'une clause de réexamen prévue au CCAP (R.2194-1*)	Travaux, fournitures ou services supplémentaires (R.2194-2*)	Circonstances imprévues (R.2194-5*)	Avenant de transfert (R.2194-6*)	Modification non substantielle (R.2194-7*)	Modification de faible montant (R.2194-8*)
		Limite de 50 % du montant initial par modification et avec prise en compte de la variation des prix				Limite de 10% (FCS) ou 15% (TX) du montant initial avec prise en compte de la variation des prix
Montants en € H.T.						
1			0.00 €			
2						+ 42 000 €
3						+ 42 000 €
Total en € HT des modifications de faible montant						+ 84 000 €
Total en % des modifications de faible montant par rapport au montant initial révisé						+ 10 %
Total en € HT, tous avenants confondus				<b>+ 84 000 €</b>		
Total en % du montant initial, tous avenants confondus (afin de déterminer la compétence de la CAO)				<b>+ 10 %</b>		

\* du Code de la Commande publique

### A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ DE REFERENCE

#### CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ :

Titulaire du marché : Groupement d'entreprises :  
Sud Broyage Recyclage SAS (mandataire) / DV2E (cotraitant)

Adresse du mandataire :  
ZAC Le Fumérian – RD 103  
2 route de Bellegarde  
30129 MANDUEL

Contact: John XIMENIS

Adresse mail du titulaire pour notification :

[cabistet@groupe-gentes.com](mailto:cabistet@groupe-gentes.com)

Numéro de recensement du marché : M08-2021

Date de notification : 31/12/2021

Objet du marché :

Traitement des déchets végétaux issus des déchèteries du Syndicat Pic et Etang

Lot 3 : Territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (désormais Communauté d'Agglomération de Lunel-Agglomération)

Montant initial du marché :

Période	Montant minimum en € H.T.	Montant maximum en € H.T.
Période initiale	Pas de montant minimum	210 000 €
Reconduction n°1	Pas de montant minimum	210 000 €
Reconduction n°2	Pas de montant minimum	210 000 €
Reconduction n°3	Pas de montant minimum	210 000 €
TOTAL	Pas de montant minimum	840 000 €

Durée / délais d'exécution :

La durée se décompose de la manière suivante :

Période	Point de départ	Durée
Période initiale du marché	à sa date de notification	12 mois
Première période de reconduction	Fin de la période précédente	12 mois
Deuxième période de reconduction	Fin de la période précédente	12 mois
Troisième période de reconduction	Fin de la période précédente	12 mois
<b>Durée totale y compris reconductions</b>		<b>48 mois</b>

### MODIFICATIONS ANTERIEURES

Sans objet

## **B - OBJET DE LA MODIFICATION CONTRACTUELLE**

### **1 / MOTIVATION DE LA MODIFICATION CONTRACTUELLE :**

#### **Fondement juridique de l'avenant : Modification de faible montant (article R2194-8 du Code de la Commande publique) :**

Le volume traitement de végétaux des déchèteries du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lunel-Agglomération a été plus important que prévu sur la durée totale de l'accord-cadre.

Afin de se donner le temps de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence, il convient de gérer le traitement des végétaux qui ne cesse de continuer. Pour ne pas effectuer ces prestations hors marché, il convient de contracter un avenant de prolongation de durée et par conséquent, d'augmentation du montant de l'accord-cadre du présent lot 3.

### **2 / CARACTERISTIQUES DE LA MODIFICATION CONTRACTUELLE**

#### **Description des prestations modifiées :**

- Modification du montant de l'accord-cadre.
- Modification de la durée de l'accord-cadre: Article 4 de l'acte d'engagement relatif à la durée des prestations. La présente modification entraîne une augmentation de la durée du présent accord-cadre.

#### **Incidences financières de la modification contractuelle sur le montant du marché :**

Cet avenant a une incidence sur le montant initial du marché.

Montant total de l'accord-cadre : 840 000 HT, soit 886 200 € TTC

Montant de la première modification contractuelle : 0 € HT

Montant de la deuxième modification contractuelle : + 42 000 € HT

Montant de la présente modification (2<sup>nd</sup>) : + 42 000 € HT

Nouveau montant du marché : 924 000 € HT, soit 974 820 € TTC

Cela représente une augmentation de **5 %** par rapport au montant global initial de l'accord-cadre, toutes reconductions comprises.

Les modifications cumulées, passées dans le cadre du présent accord-cadre, représentent une augmentation de **10%** par rapport au montant global initial de l'accord-cadre, toutes reconductions comprises.

**Conditions particulières relatives au paiement :**

Sans objet. La répartition des prix unitaires du bordereau des prix unitaires entre les co-traitants restent identiques à celle du contrat initial.

**Incidences de la modification contractuelle sur la durée du marché :**

La durée du lot 3 du présent accord-cadre est prolongée de 2 mois à compter du 01 octobre 2025, soit jusqu'au 30 novembre 2025.

**Clause de renonciation :**

Le Titulaire renonce à toute réclamation ou recours contentieux résultant de la modification du contrat initial par le présent avenant ou résultant de l'application de l'une des clauses de ce dernier.

Le présent avenant règle tous les différends de toutes natures et quelles qu'en soient les origines, relatifs aux réclamations qu'a fait ou qu'aurait pu faire le groupement d'entreprises depuis le début du marché jusqu'à la date de signature du présent avenant. Toute réclamation ultérieure sera nulle et non avenue.

Le Syndicat Pic et Etang confie ces prestations au titulaire ci-dessus mentionné qui les accepte.

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses modifications contractuelles éventuelles, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans la présente modification contractuelle, lesquelles prévalent en cas de différence.

**C - SIGNATURES**

A Lunel-Viel, le 26/09/2025

A MANDUEL, le 30 Septembre 2025

Le Président,  
**Fabrice FENOY**

Le titulaire,



**SUD BROYAGE RECYCLAGE**

S.A.S. au Capital de 20 000 €

ZAC Le Fumérien - RD 103

2 Route de Bellegarde - 30129 MANDUEL

Tél. 04 66 62 19 19

RCS 01 B 276 - APE 3832Z

SIREN: 435 045 901 - TVA FR 96 435 045 901

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le



ID : 034-253401822-20250926-20250926-DE